FRC 2. 17062

17062

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 11982

COMPTE RENDU

En exécution de la Loi du 21 Nivôse dernier ;

PAR JACOMIN,

Représentant du Peuple, délégué dans les Départemens environnant Paris, pour surveiller l'arrivage des Subsistances, par Décret du 24 Nivôse,

Des Recettes et Dépenses par lui faites depuis le 28 Nivôse, jour de son départ, jusqu'au 19 Prairial suivant.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

RECETTE.

REÇU de la trésorerie nationale,

1°. La somme de 6,000 liv.	6,000
2°. Huit mille livres.	8,000
3°. Dix mille livres.	10,000
TOTAL.	24,000

DÉPENSE.

	₶	s
Frais de poste d'aller et de retour, ainsi que des voyages dans les districts de Senlis, Crépy, Clermont et Breteuil, y compris la dépense des chevaux du dépôt de Chantilly, dont je me suis servi depuis le 16 ventôse jusqu'à la fin de ma mission, 3,018 liv. 10 s.	3,018	10
Pour nourriture, logement, feu et lumière, 12,579 liv.	12,579	
Graissage et réparation à la voiture, 656 liv. . . .	656	
Pour un courrier expédié à Paris, et deux exprès envoyés à Crépy et à Clermont, 221 liv.	221	
Frais d'impression, papier, cire et autres dépenses de bureau, 237 liv. 10 s.	237	10
Payé à des commissaires chargés de faire des recensemens et de prendre des renseignemens sur les acheteurs, 693 liv.	693	
Payé au citoyen David, mon secrétaire, la somme de 2,000 liv.	2,000	
Total de la dépense.	19,405	₶

RÉCAPITULATION.

J'ai reçu 24,000 liv.	24,000	₶
J'ai dépensé 19,405 liv.	19,405	
Partant, la recette excède la dépense de 4,595 liv.	4,595	₶

Laquelle somme j'ai remise au bureau des mandats, où il m'en a été remis quittance, dont la teneur suit :

« Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale, etc., reconnois avoir du citoyen Jacomin, représentant du peuple, la somme de 4,595 liv., restant de celles prises pour les frais de sa mission. A Paris, le 2 messidor, l'an 3 de la République française ». *Signé*, PETITVIENNET.

Nota. La dépense de bouche faite à Senlis, en commun avec

Framanger, depuis le 14 germinal jusqu'au 13 prairial, a été par lui payée en entier, sauf 1,000 liv. qui ont fait fonds dans l'article deux des dépenses du premier compte.

J'avois remis au bureau des mandats la somme qui me restoit entre les mains, croyant ma mission finie d'après le décret du 19 prairial : mais un décret du 6 messidor m'ayant excepté de ces dispositions, j'ai reçu et dépensé les sommes ci-après, depuis le 6 messidor jusqu'au 16 du courant.

RECETTE.

Reçu 1°. du citoyen Petitviennet, secrétaire du comité des inspecteurs, la somme de 1,500 liv.	1,500	℔
2°. De la trésorerie, 4,000 liv.	4,000	
3°. Huit mille livres.	8,000	
4°. Dix mille livres.	10,000	
5°. Dix mille livres.	10,000	
Total de la recette.	37,500	℔

DÉPENSE.

	℔	s
Dépense de bouche, feu et lumière, à Senlis et en voyage, 28,353 liv. 5 s.	28,353	5
Graissage et réparation à la voiture et aux harnois, ferrage des chevaux et gages du postillon, 2,361 liv. 10 s.	2,361	10
Payé au citoyen Dutruy, commissaire, pour faire rentrer les grains de réquisitions et diriger la force armée, 900 liv. à compte de ses déboursés.	900	
Frais d'impression, papier, cire et autres objets de bureau, y compris 319 livres que j'ai payées pour le compte de Fremanger, et 42 livres pour celui d'André Dumont, 1,061 liv. 10 s.	1,061	10
Payé à mon secrétaire 1,523 liv.	1,523	
Total de la dépense	34,199	5

RÉCAPITULATION.

J'ai dépensé	34,199	5
J'ai reçu	33,500	
Partant, la dépense excède la recette de	699	5

J'ai remis au comité des inspecteurs le cachet que j'en avois reçu, ainsi qu'une boîte, une griffe, un timbre et la vergette que Fremanger m'avoit laissés à Senlis.

J'ai aussi rendu au dépôt des voitures nationales et au dépôt des chevaux ceux dont je me suis servi pendant ma mission.

Fait à Paris, le 30 vendémiaire, l'an IV de la République française une et indivisible.

A PARIS, LE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an IV.